



Adresse visiteurs :
Rue Royale, 204
1000 Bruxelles

1010 Bruxelles, le 15 mai 2000
Cité Administrative de l'Etat
Quartier Arcades - Bloc D - 3^e étage
Boulevard Pacheo, 19, Boîte 0
☎ 02/210.55.11
☎ 02/210.55.61

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**DIRECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE**
Service général de l'organisation
matérielle et financière et des
structures de l'enseignement fondamental
et de
l'enseignement spécial

- A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire spécial, de plein exercice ou à horaire réduit organisés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Chefs d'établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial, de plein exercice ou à horaire réduit, subventionnés par la Communauté française.

POUR INFORMATION

-23974

- Aux membres des services d'inspection et de vérification de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial, de plein exercice ou à horaire réduit de la Communauté française ou subventionné par elle ;
- Aux Directeurs et Directrices des Centres P.M.S. de la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs et Directrices des Centres P.M.S. subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux Associations de Parents.

Votre correspondant : Mr GHIGNY
☎ 02/210.56.88
Nos références : LG/SDD

OBJET : Enseignement préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial de plein exercice ou à horaire réduit.
Vacances et congés pour les années scolaires 2000-2001 à 2005-2006.

Je vous prie de trouver ci-après le calendrier des vacances et congés dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial, de plein exercice ou à horaire réduit, pour les années scolaires 2000-2001 à 2005-2006. Ce calendrier est communiqué toutefois sous réserve d'approbation du projet d'arrêté par le Gouvernement de la Communauté française.

Pour l'année scolaire 2000-2001

- La rentrée scolaire est fixée au vendredi 1^{er} septembre 2000.
- Congé de Toussaint : du lundi 30 octobre 2000 au vendredi 3 novembre 2000.
- Vacances d'hiver : du lundi 25 décembre 2000 au vendredi 5 janvier 2001.
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 26 février 2001 au vendredi 2 mars 2001.
- Vacances de printemps : du lundi 2 avril 2001 au lundi 16 avril 2001.
- Les cours sont suspendus : les samedis et dimanches.
- Le mercredi 27 septembre 2000.
- Le mardi 1^{er} mai 2001.
- Le jeudi 24 mai 2001 (Ascension).
- Le lundi 4 juin 2001 (Pentecôte).
- Les vacances d'été débutent le dimanche 1^{er} juillet 2001.

Pour l'année scolaire 2001-2002

- La rentrée scolaire est fixée au lundi 3 septembre 2001.
- Congé de Toussaint : du lundi 29 octobre 2001 au vendredi 2 novembre 2001
- Vacances d'hiver : du lundi 24 décembre 2001 au vendredi 4 janvier 2002.
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 11 février 2002 au vendredi 15 février 2002.
- Vacances de printemps : du lundi 1^{er} avril 2002 au vendredi 12 avril 2002.
- Les cours sont suspendus : les samedis et dimanches.
- Le jeudi 27 septembre 2001.
- Le mercredi 1^{er} mai 2002.
- Le jeudi 9 mai 2002 (Ascension).
- Le lundi 20 mai 2002 (Pentecôte).
- Les vacances d'été débutent le lundi 1^{er} juillet 2002.

Pour l'année scolaire 2002-2003

- La rentrée scolaire est fixée au lundi 2 septembre 2002.
- Congé de Toussaint : du lundi 28 octobre 2002 au vendredi 1^{er} novembre 2002.
- Vacances d'hiver : du lundi 23 décembre 2002 au vendredi 3 janvier 2003.
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 3 mars 2003 au vendredi 7 mars 2003.
- Vacances de printemps : du lundi 14 avril 2003 au vendredi 25 avril 2003.
- Les cours sont suspendus : les samedis et dimanches.
- Le vendredi 27 septembre 2002.
- Le lundi 11 novembre 2002.
- Le jeudi 1^{er} mai 2003.
- Le jeudi 29 mai 2003 (Ascension)
- Le lundi 9 juin 2003 (Pentecôte).
- Les vacances d'été débutent le mardi 1^{er} juillet 2003.

./..

./..

5

4

Pour l'année scolaire 2003-2004

- La rentrée scolaire est fixée au lundi 1^{er} septembre 2003.
- Congé de Toussaint : du lundi 27 octobre 2003 au vendredi 31 octobre 2003.
- Vacances d'hiver : du lundi 22 décembre 2003 au vendredi 2 janvier 2004.
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 23 février 2004 au vendredi 27 février 2004.
- Vacances de printemps : du lundi 5 avril 2004 au vendredi 16 avril 2004.
- Les cours sont suspendus : les samedis et dimanches.
- Le mardi 11 novembre 2003.
- Le jeudi 20 mai 2004 (Ascension) et le vendredi 21 mai 2004.
- Le lundi 31 mai 2004 (Pentecôte).
- Un jour de congé supplémentaire est laissé au choix des pouvoirs organisateurs ou des chefs d'établissement.
- Les vacances d'été débutent le jeudi 1^{er} juillet 2004.

Pour l'année scolaire 2004-2005

- La rentrée scolaire est fixée au mercredi 1^{er} septembre 2004.
- Congé de Toussaint : du lundi 1^{er} novembre 2004 au vendredi 5 novembre 2004.
- Vacances d'hiver : du lundi 27 décembre 2004 au vendredi 7 janvier 2005.
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 7 février 2005 au vendredi 11 février 2005.
- Vacances de printemps : du lundi 28 mars 2005 au vendredi 8 avril 2005.
- Les cours sont suspendus : les samedis et dimanches.
- Le lundi 27 septembre 2004.
- Le jeudi 11 novembre 2004.
- Le jeudi 5 mai 2005 (Ascension).
- Le lundi 16 mai 2005 (Pentecôte).
- Les vacances d'été débutent le vendredi 1^{er} juillet 2005.

Pour l'année scolaire 2005-2006

- La rentrée scolaire est fixée au jeudi 1^{er} septembre 2005.
- Congé de Toussaint : du lundi 31 octobre 2005 au vendredi 4 novembre 2005.
- Vacances d'hiver : du lundi 26 décembre 2005 au vendredi 6 janvier 2006.
- Congé de détente (carnaval) : du lundi 27 février 2006 au vendredi 3 mars 2006.
- Vacances de printemps : du lundi 3 avril 2006 au lundi 17 avril 2006.
- Les cours sont suspendus : les samedis et dimanches.
- Le mardi 27 septembre 2005.
- Le vendredi 11 novembre 2005.
- Le lundi 1^{er} mai 2006.
- Le jeudi 25 mai 2006 (Ascension).
- Le lundi 5 juin 2006 (Pentecôte).
- Les vacances d'été débutent le samedi 1^{er} juillet 2006.

Chaque année scolaire, un calendrier spécifique des congés et des vacances pourra être élaboré à l'intention des établissements d'enseignement belge francophone en Allemagne, après concertation avec les chefs d'établissements d'enseignement belge néerlandophone. Le Directeur général de l'enseignement obligatoire organisera cette concertation.

Le Directeur général,



Jacky LEROY